



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 MARS 2023**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 39

En exercice : 39

Ayant pris part à la délibération : 37

Mis en ligne le : 28/03/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois du mois de mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Étaient présents à cette assemblée tous les conseillers municipaux à l'exception de :

Présents : M. GACHON - M. MONDOLONI - Mme CZURKA - M. AMAR - M. MERSALI - Mme CUILLIÈRE - M. GARDIOL - Mme ATTAF - M. PORTE - Mme NERSESSIAN - M. MICHEL - Mme DESCLOUX - M. PIQUET - Mme HAMOU-THERREY - Mme MICHEL - Mme RAFIA - Mme ROSADONI - Mme BERTHOLLAZ - Mme ROVARINO - M. JESNE - M. SAURA - M. MENGEAUD - M. SAHRAOUI - M. FERAL - M. BOCCIA - Mme SAHUN - M. ALLIOTTE - M. SANCHEZ - Mme PIOMBINO - Mme CONTICELLO

Pouvoirs :

Mme MORBELLI à M. MONDOLONI-M. RENAUDIN à Mme DESCLOUX-M. OULIE à Mme BERTHOLLAZ-M. DE SOUZA à M. SAURA-Mme CHAUVIN à M. MERSALI-Mme LEHNERT à M. JESNE- Mme CARUSO à Mme MICHEL

Absents :

M. GACHET - M. BORELLI

Secrétaire de séance : M. Didier SAURA

ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME – BUDGET PRINCIPAL

N° Acte : 7.1.6

Délibération n°23-38

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu la délibération n°22-42 du 24 mars 2022

Considérant que la ville a instauré une gestion pluriannuelle pour certaines opérations d'équipement, il convient aujourd'hui d'actualiser les montants des autorisations de programme existantes ainsi que leurs crédits de paiement.

Les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées ou à des subventions d'équipement versées à des tiers.

Les articles L.2311-3 et R.2311-9 du CGCT précisent que la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme.

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Celles-ci constituent la limite supérieure des engagements juridiques pluriannuels qui peuvent être pris. Elles demeurent valables jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation, et peuvent être révisées.

Les membres du conseil municipal sont informés de l'actualisation des autorisations de programme suivantes :

Programme n°0011 Projet de Rénovation Urbaine 2 :

N° Opération M14	Libellé Opération	Montant AP révisé	Réalisé CP antérieurs	Prévu CP 2023	Reste à financer 2024	Reste à financer 2025	Reste à financer
178	Protocole de préfiguration	585 000.00€	88 596.00€	25 000.00€	350 000.00€	121 404.00€	0.00€
179	GS les Pins	17 291 000.00 €	3 568 002.67€	9 000 000.00 €	3 871 000.00 €	170 000.00 €	681 997.33€
TOTAL DEPENSES		17 876 000.00€	3 656 598.67 €	9 025 000.00€	4 221 000.00€	291 404.00€	681 997.33€
178	Subventions protocole de préfiguration	42 525.00€	0.00€	0.00€	0.00€	0.00€	42 525.00€
179	Subventions GS les Pins	26 565.00€	26 565.00€	0.00€	A clôturer		
TOTAL RECETTES		69 090.00€	26 565.00€	0.00€	0.00€	0.00€	0.00€

Programme n°0010 Aménagement des Bords de l'Étang :

N° Opération M14	Libellé Opération	Montant AP révisé	Réalisé CP antérieurs	Prévu CP 2023	Reste à financer 2024	Reste à financer
171	GS Anne Sylvestre	12 823 775.04€	AP : 7 243 292.17€	4 844 935.00€	735 547.87€	0.00€
			Hors AP : 735 547.87€			
TOTAL DEPENSES		12 823 775.04€	7 978 840.04€	4 844 935.00€	735 547.87€	0.00€
171	Subventions GS Anne Sylvestre	4 000 000.00€	1 404 035.39€	2 080 000.00€	515 964.61€	0.00€
TOTAL RECETTES		4 000 000.00€	1 404 035.39€	2 080 000.00€	515 964.61€	0.00€

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote par 30 voix Pour, 4 Contre (FERAL Patrick / SAHUN Véronique / BOCCIA Hervé / ALLIOTTE Xavier) et 3 Abstention (PIOMBINO Patricia / SANCHEZ Philippe / CONTICELLO Martine)

APPROUVE l'actualisation des autorisations de programme comme prévu dans les tableaux ci-dessus.

Le Secrétaire de Séance

M. SAURA




POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, le 28/03/2023

P. le Maire et par délégation
La Directrice des Affaires Juridiques et
Institutionnelles

C. LANZARONE

